

CONSEIL DES MINISTRE DU 13 JANVIER 2016

Adoption du décret portant autorisation de la modification de l'arrêté, portant extension à la licence 3G, de la licence pour l'établissement et l'exploitation de réseaux de communications électroniques mobiles 2G précédemment octroyée à Atlantique Telecom Togo.

Ce décret donne mandat au ministre chargée de l'Economie Numérique à autoriser Atlantique Telecom (Moov Togo) d'exploiter jusqu'en 2021, la licence 3G, une technologie mobile qui garantit un débit internet plus important pour la transmission de données et de l'internet mobile.

Aux termes de ce décret, Atlantique Telecom s'engage à opérer d'importants investissements dans l'infrastructure, l'extension de la couverture d'accès, la densification des zones couvertes et participer à la création d'emplois et particulièrement à la participation des togolais à des postes d'encadrement.

L'entrée de Moov Togo sur le segment des services 3G créera une certaine dynamique sur le marché des données et Internet mobiles. Les consommateurs pourront ainsi disposer une véritable faculté de choix entre les deux opérateurs de téléphone mobile.

Ce décret réaffirme la volonté du gouvernement de faire passer les services de haut débit Internet d'un statut de produit de luxe à celui de grande consommation à travers les technologies mobiles.